Le droit d'être fou

La problématique de l'hospitalisation non volontaire



Plan

- Cadre juridique et modes d'admission
- Épidémiologie
- Problématiques:
 - Liberté de refuser le traitement
 - Tolérance sociale
- Conclusion

Cadre juridique et modes d'admission



Modes d'admission

- Admission volontaire
- Admission non volontaire (loi K1 24)
- Admission forcée (PLAFA, art. 397a-f CC)
- Incarcération avec commutation de peine (selon art. 43, 44 et 45 CP)

Admission non volontaire

(selon la loi cantonale d'application, loi K1 24 à Genève)

Dans certaines conditions, un médecin a légalement le droit d'obliger une personne à consulter un autre médecin

- Quelles sont ces conditions ?
- Qui sont les médecins compétents ?

Admission forcée (PLAFA)

(selon art. 397a-f du Code Civil)

Dans certaines conditions, le tribunal de tutelle peut ordonner l'hospitalisation de quelqu'un à des fins d'assistance

- Quelles sont ces conditions ?
- Quelles différences avec une admission non volontaire ?

Incarcération avec commutation de peine

(selon art. 43-45 du Code Pénal)

En cas de crime, le patient psychique peut voir sa peine de prison transformée en hospitalisation

Quelles différences avec une admission forcée (PLAFA) ?

Le CSP (Commission de Surveillance Psychiatrique)

Autorité de surveillance

Autorité de recours

« On a le droit d'être fou! » Dr. Sartorio

Les droits des patients

Droit de recours

Droit de demander la sortie à tout moment

Droit de refuser le traitement

Épidémiologie



Épidémiologie

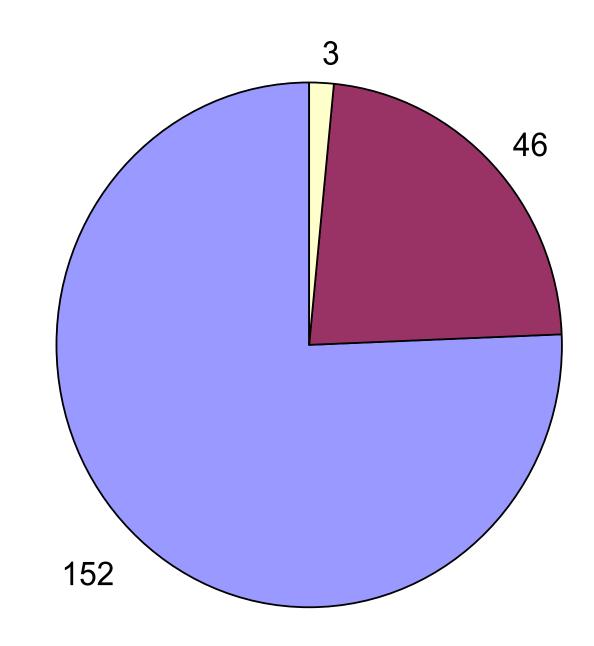
En Suisse

- ~ 80'000 hospitalisations psychiatriques par année en Suisse
- ~ 30'000 hospitalisations en ENV

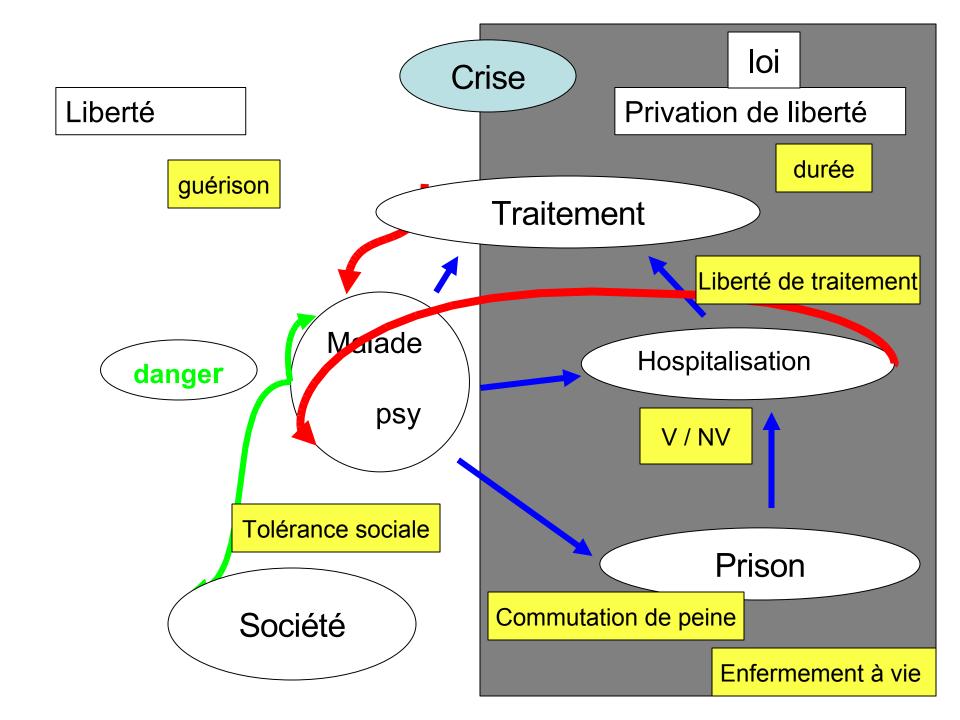
Épidémiologie

À Genève

- ~ 4'000 hospitalisations psychiatriques par année à Genève
- ~ 2'600 hospitalisations en ENV
- Pas de différences significatives hommes/femmes
- Tranche d'âge la plus à risque: 30-50 ans



Problématiques



Liberté de refuser le traitement





Internement non volontaire et liberté de refuser le traitement

paradoxe?

Liberté de refuser le traitement

Droit du patient

Risque de récidive

Que pensez-vous de la liberté de refuser le traitement ?

- « C'est un excès de liberté, une liberté mal utilisée. »

 LAVI (L'Association des Victimes d'Infractions)
- « C'est normal, c'est un droit ... ».
- « Il est difficile de trouver la limite entre le justifié et le non justifié, pour ce qui est du traitement obligatoire ».



Refuser un traitement:

cela a-t-il un coût pour la société ?

Les assurances

Coût financier

Nouvelle pression économique

 Un traitement pharmacologique peut réduire la durée d'hospitalisation

Personnel soignant

Hospitalisations plus longues

Il faut plus de place

Obligation de traitement

Coût éthique

Restriction des libertés individuelles

Que pensez-vous de la liberté de refuser le traitement ?

 « C'est un problème de positionnement philosophique. Jusqu'à quel point peut-on forcer quelqu'un à être dans la norme ? »

Dr. Giardini, adjoint du responsable du département de psychiatrie gériatrique à Belle-Idée

Que pensez-vous de la liberté de refuser le traitement ?

- « On est trop permissif. On laisse souffrir les gens. Il faudrait remettre le savoir à sa place, c'est-à-dire au centre de la prise en charge. Il n'y a pas que le patient. On devrait pouvoir traiter les gens »
- « les gens n'ont pas de liberté réelle quand ils refusent. Ils sont liés par leur maladie »

 Des infirmiers de Belle-Idée

Enfermement question de tolérance sociale ?



Quelle place pour les fous

• Importance de la norme religieuse, sociale

Taille de la cité

Notion de danger

L'exemple italien



Critères d'enfermement



Suite à un délit



Notion de responsabilité

Condamnation

Récidive / obligation de soins

Absence de délit



Notion de délit

80% des plaintes sont classées

• Quelle justice?

La société



Les patients



Conclusion

 « Sans vouloir être provocateur, je dirai que chacun de nous, mis dans des situations de stress importantes peut un jour se retrouver à Belle-Idée.»

 En tant que futur médecin vous pourriez être amené à priver quelqu'un de sa liberté!

Respect de la législation

